

ANNEXE No 4

Par l'hon. M. Murphy :

Q. Avez-vous été à Valcartier?—R. Non, monsieur.

Q. Vous ne parlez que sur les on-dit?—Oui, j'ai entendu dire bien des choses sur ces deux camps.

Sir JAMES AIKINS: Je suis d'avis qu'il n'est que juste, en se plaçant au point de vue des fabricants dont les noms ont été mentionnés ici, que M. Stephens cherche à spécifier, sur la quantité des chaussures qu'il a eu à inspecter, celles sur lesquelles il se base pour tirer ses conclusions; nous pourrions de la sorte nous rendre compte exactement du sens de ses paroles et voir comment il s'y prend pour arriver à se faire le jugement qu'il porte. C'est pourquoi je propose que M. Stephens soit entendu de nouveau un peu plus tard.

Par M. Nesbitt :

Q. Je remarque à la pièce "A" de votre rapport que quelques-uns des fabricants dont les noms ont été mentionnés n'ont pas fourni de chaussures dont on ait à se plaindre?—R. (Après avoir consulté la pièce.) Il vous faudra questionner le lieutenant-colonel Brown à ce sujet, vu que ce dernier était inspecteur en chef.

Par M. McCurdy :

Q. Vous avez déclaré avoir pendant des années dirigé un commerce de bottines et de souliers faits sur commande?—R. Oui.

Q. Faites-vous le même cas des bottines faites à la machine et de celles que l'on confectionne à la main?—R. Oui.

Q. C'est pour cette raison, en tenant également compte du prix de vente, que l'on a cessé de fabriquer des bottines à la main?—R. Oui.

Q. Le cordonnier travaillant sur commande a disparu ou à peu près?—Oui.

Q. Ces chaussures peuvent toutes être distinguées les unes des autres grâce à la marque particulière de chaque fabricant, n'est-ce pas?—R. Il s'en trouve qui ne portent pas de marque.

Q. Comment pouviez-vous les distinguer les une des autres?—R. Il nous était impossible de les distinguer les unes des autres. Nous avons dressé une liste des chaussures non classées, elle fait partie du rapport (il indique le rapport).

Q. Vous êtes au courant de la fabrication des bottines à la machine?—R. Oui.

Q. Combien de temps exige la fabrication d'une bonne bottine à la machine?—R. Par quel procédé? Vous voulez parler des divers procédés par lesquels on fabrique ces chaussures?

Q. Je parle des chaussures qui répondent aux fins qui ont dû présider à leur fabrication; de l'instant où commence la fabrication combien faut-il de temps pour que la chaussure soit menée à bonne fin?—R. D'après le procédé de fabrication de ces chaussures, ce temps varie entre sept ou huit semaines pour mener la chose à bien.

Q. Je remarque que la première commande faite par le ministère date du 10 août, d'après votre rapport. La première livraison se fit le 21 août, soit onze jours après la date de la commande?—R. Je ne puis répondre à cette question.

Q. Serait-il possible, dans l'espace de quinze jours à partir de la date de réception de la commande, de fabriquer de façon satisfaisante des chaussures de cette catégorie?—R. Je suis en mesure de déclarer que des chaussures de cette catégorie ne pourraient pas être fabriquées dans l'espace de onze jours et de façon à donner satisfaction.

Q. Quel serait le résultat de la fabrication hâtive de ces chaussures?—R. Le pire résultat serait que ces chaussures perdraient leur forme beaucoup plus vite que les autres.

Q. Et si elles perdaient leur forme qu'en résulterait-il?—R. Je ne crois pas que la durée de la chaussure en serait sensiblement modifiée.

M. E. A. STEPHENS.